

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



HUILE A RECTIFIER 410 FE

Numéro du produit 453

Mise à jour: 8.12.2020
Version: 1.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 9.12.2020
Page: 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

HUILE A RECTIFIER 410 FE

Cette fiche de données de sécurité est valable pour les produits suivants:

Numéro de l'article: 42200001 - HUILE A RECTIFIER 410 FE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: abrasif / agent lustrant
Uniquement pour usages industriels

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: PFERD-VSM (Schweiz) AG
Werkzeuge und Schleifmittel

Rue/B.P.: Zürichstrasse 38b

Place, Lieu: 8306 Brüttsellen
Suisse

WWW: www.pferd-vsm.ch

E-mail: info@pferd-vsm.ch

Téléphone: +41 044 805 28 28

Télécopie: +41 044 805 28 00

Service responsable de l'information:

Téléphone: +41 044 805 28 28

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Swiss Toxicological Information
Téléphone: +41 44 251 51 51 ou 145
1-813-248-0585 (ChemTel)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Aerosol 1; H222; H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: **Danger**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



HUILE A RECTIFIER 410 FE

Numéro du produit 453

Mise à jour: 8.12.2020
Version: 1.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 9.12.2020
Page: 2 de 11

Mentions de danger:	H222	Aérosol extrêmement inflammable.
	H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Conseils de prudence:	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
	P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
	P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

2.3 Autres dangers

Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

En forte concentration, les vapeurs ont un effet anesthésiant.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: emballage avec gaz sous pression (gaz comprimés, huiles de base hautement raffinées)

Composants dangereux:

Ingrédient	Désignation	Teneur	Classification
N°CE 265-158-7 CAS 64742-55-8	Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	50 - 65 %	Asp. Tox. 1; H304.
N°CE 265-157-1 CAS 64742-54-7	Distillat paraffiniques lourds (pétrole)	0 - 1 %	non classé
N°CE 201-116-6 CAS 78-42-2	Phosphate de tris(2-éthylhexyle)	0,5 - 2 %	non classé
N°CE 203-448-7 CAS 106-97-8	n-Butane, pur	20 - 30 %	Flam. Gas 1; H220. Press. Gas (Liq.); H280.
N°CE 200-827-9 CAS 74-98-6	Propane	5 - 10 %	Flam. Gas 1; H220. Press. Gas (Liq.); H280.

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales: Premiers secours: veillez à votre autoprotection!
Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés.

En cas d'inhalation: Transporter la victime à l'air frais, desserrer ses vêtements et l'allonger.
En cas de problème respiratoire, appeler tout de suite un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



HUILE A RECTIFIER 410 FE

Numéro du produit 453

Mise à jour: 8.12.2020
Version: 1.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 9.12.2020
Page: 3 de 11

Après contact avec la peau:

Changer les vêtements imprégnés. En cas de contact avec la peau, rincer aussitôt abondamment avec de l'eau et du savon.
En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation:

n-Butane: En cas d'une exposition prolongée: Nausée, état semi-conscient, maux de tête, excitation, somnolence, vertiges, état inconscient. En présence de fortes concentrations de vapeur: troubles du SNC, état inconscient.

Même une brève inhalation d'une quantité plus importante de gaz peut entraîner la mort. Risque d'asphyxie!

En forte concentration, les vapeurs ont un effet anesthésiant.

Après absorption:

En cas d'une ingestion suivie d'un vomissement, il peut y avoir une inspiration dans les poumons susceptible de provoquer une pneumonie chimique ou une asphyxie.

Après contact avec la peau:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

n-Butane: Risque de gelures: Coloration blanche de la peau (emphysème cutanée).

Après contact avec les yeux: n-Butane: Gelures: Risque de lésions oculaires graves.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

poudre d'extinction, Jet d'eau en aspersion, Dioxyde de carbone.

Lors d'incendies de grande ampleur: Jet d'eau en aspersion ou mousse résistante à l'alcool.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aérosol extrêmement inflammable.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Indications complémentaires:

Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau.

Récipient sous pression. Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



HUILE A RECTIFIER 410 FE

Numéro du produit 453

Mise à jour: 8.12.2020
Version: 1.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 9.12.2020
Page: 4 de 11

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.
Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.
Porter un équipement de protection approprié. Tenir toute personne non protégée à l'écart.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel) et recueillir dans un récipient clos en vue d'une élimination adéquate.
Déchets spéciaux.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Éviter le contact avec la substance. Porter un équipement de protection approprié.
Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Ne pas vaporiser dans les yeux.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Récipient sous pression. Protéger de la radiation solaire et de températures supérieures à 50 °C. Même après usage, ne pas ouvrir de force ni incinérer. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants. Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Protéger du gel, de la chaleur et du rayonnement solaire direct.

Conseils pour le stockage en commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Indications diverses: Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



HUILE A RECTIFIER 410 FE

Numéro du produit 453

Mise à jour: 8.12.2020
Version: 1.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 9.12.2020
Page: 5 de 11

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur seuil
	HUILE A RECTIFIER 410 FE	Suisse: VME Suisse: VME	10 mg/m ³ (Valeur limite de poussière, fraction inhalable) 3 mg/m ³ (Valeur limite de poussière, fraction respirable)
106-97-8	n-Butane, pur	Suisse: VLE Suisse: VME	7200 mg/m ³ ; 3200 ppm 1900 mg/m ³ ; 800 ppm
74-98-6	Propane	Suisse: VLE Suisse: VME	7200 mg/m ³ ; 4000 ppm 1800 mg/m ³ ; 1000 ppm

8.2 Contrôle de l'exposition

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Si nécessaire: Travailler sous une hotte.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

- Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.
Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques) conforme à la norme EN 14387.
S'il survient une élévation de la concentration: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
- Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374.
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.
- Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.
- Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
Éviter le contact avec la substance. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: Forme: Aérosol/liquide
 Couleur: jaunâtre

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



HUILE A RECTIFIER 410 FE

Numéro du produit 453

Mise à jour: 8.12.2020
Version: 1.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 9.12.2020
Page: 6 de 11

Odeur:	spécifique de la substance
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
pH:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Point éclair/plage d'inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aérosol extrêmement inflammable.
Limites d'explosibilité:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	à 20 °C: 0,732 g/mL
Solubilité dans l'eau:	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives:	Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Indications diverses: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aérosol extrêmement inflammable.
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Récipient sous pression.
Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.

10.4 Conditions à éviter

Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.
Protéger de la radiation solaire et de températures supérieures à 50 °C.

10.5 Matières incompatibles

oxydants forts

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



HUILE A RECTIFIER 410 FE

Numéro du produit 453

Mise à jour: 8.12.2020
Version: 1.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 9.12.2020
Page: 7 de 11

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données.

Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.

Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Manque de données.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Manque de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancerogénité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

Autres informations: Indication sur Propane:
CL50, Rat, par inhalation: > 20 mg/L/4h

Indication sur Butane:
CL50, Rat, par inhalation: > 658 mg/L/4h

Indication sur pétrole:
DL50, Rat, par voie orale: > 2000 mg/kg

Symptômes

En cas d'inhalation:
n-Butane: En cas d'une exposition prolongée: Nausée, état semi-conscient, maux de tête, excitation, somnolence, vertiges, état inconscient. En présence de fortes concentrations de vapeur: troubles du SNC, état inconscient.
Même une brève inhalation d'une quantité plus importante de gaz peut entraîner la mort.
Risque d'asphyxie!
En forte concentration, les vapeurs ont un effet anesthésiant.

Après absorption:
En cas d'une ingestion suivie d'un vomissement, il peut y avoir une inspiration dans les poumons susceptible de provoquer une pneumonie chimique ou une asphyxie.

Après contact avec la peau:
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
n-Butane: Risque de gelures: Coloration blanche de la peau (emphysème cutanée).

Après contact avec les yeux: n-Butane: Gelures: Risque de lésions oculaires graves.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



HUILE A RECTIFIER 410 FE

Numéro du produit 453

Mise à jour: 8.12.2020
Version: 1.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 9.12.2020
Page: 8 de 11

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:
Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 12 01 07* = Huiles d'usinage à base minérale sans halogènes (pas sous forme d'émulsions ou de solutions
* = Soumis à une documentation.

Recommandation: Déchets spéciaux. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Conditionnement

Code de déchet: 15 01 04 = Emballages métalliques.

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Récipient sous pression. Même après usage, ne pas ouvrir de force ni incinérer.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
UN 1950

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, ADN: ONU 1950, AÉROSOLS
IMDG: UN 1950, AEROSOLS
IATA-DGR: UN 1950, AEROSOLS, FLAMMABLE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



HUILE A RECTIFIER 410 FE

Numéro du produit 453

Mise à jour: 8.12.2020
Version: 1.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 9.12.2020
Page: 9 de 11

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN: Classe 2, Code: 5F
IMDG: Class 2, Subrisk -, see SP63
IATA-DGR: Class 2.1



14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IATA-DGR:
néant

IMDG: -

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Panneau d'affichage: RID: Classe de danger 23, Numéro ONU UN 1950
Etiquette de danger: 2.1
Dispositions particulières: 190 327 344 625
Quantités limitées: 1 L
EQ: E0
Conditionnement - Instructions: P207 LP200
Conditionnement - Dispositions particulières: PP87 RR6 L2
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé:
MP9
Code de restriction en tunnel: D

Transport par voie fluviale (ADN)

Etiquette de danger: 2.1
Dispositions particulières: 190 327 344 625
Quantités limitées: 1 L
EQ: E0
Équipement nécessaire: PP - EP - A
aération: VE01,VE04

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS: F-D, S-U
Dispositions particulières: 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959
Quantités limitées: See SP277
Excepted quantities: E0
Conditionnement - Instructions: P207, LP200
Conditionnement - Réglementations: PP87, L2
IBC - Instructions: -
IBC - Réglementations: -
Instructions réservoirs - IMO: -
Instructions réservoirs - UN: -
Instructions réservoirs - Réglementations: -
Arrimage et manutention: SW1 SW22
Séparation: SG69
Propriétés et observations: -
Groupe de ségrégation: none

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



HUILE A RECTIFIER 410 FE

Numéro du produit 453

Mise à jour: 8.12.2020
Version: 1.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 9.12.2020
Page: 10 de 11

Transport aérien (IATA)

Etiquette de danger: Flamm. gas
Excepted Quantity Code: E0
Passenger and Cargo Aircraft: Ltd.Qty.: Pack.Instr. Y203 - Max. Net Qty/Pkg. 30 kg G
Passenger and Cargo Aircraft: Pack.Instr. 203 - Max. Net Qty/Pkg. 75 kg
Avion-cargo uniquement: Pack.Instr. 203 - Max. Net Qty/Pkg. 150 kg
Dispositions particulières: A145 A167 A802
Emergency Response Guide-Code (ERG): 10L

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - Suisse

Ordonnance 814.018 à propos de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)
40 % en poids = 296 g/L

Directives nationales - États-membres de la CE

Teneur en composés organiques volatils (COV):
env. 40 % en poids = 296 g/L

Directives nationales - Allemagne

Classe de stockage: 2B = Aérosols
Classe de risque pour le milieu aquatique:
1 = Présente un faible danger pour l'eau.

Indications relatives à une limitation de la durée de travail:
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes ou allaitantes.

Directives nationales - Autriche

Classe de stockage: 2B = Aérosols

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H220 = Gaz extrêmement inflammable.
H222 = Aérosol extrêmement inflammable.
H229 = Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280 = Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830



HUILE A RECTIFIER 410 FE

Numéro du produit 453

Mise à jour: 8.12.2020
Version: 1.1

Langue: fr-CH

Date d'édition: 9.12.2020
Page: 11 de 11

Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
LEP: Limite d'exposition professionnelle
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
CAS: Service des résumés chimiques
CFR: Code des règlements fédéraux
CLP: Classification, étiquetage et emballage
SNC: Système nerveux central
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
DNEL: Dose dérivée sans effet
CE: Communauté européenne
EN: Norme européenne
UE: Union européenne
IATA: Association du transport aérien international
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
CL50: Concentration létale médiane
DL50: Dose létale 50%
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TLV: Valeur limite d'exposition
ONU: Organisation des Nations unies
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables
LEP: Limite d'exposition professionnelle
SNC: Système nerveux central

Raison des dernières modifications:

Mise à jour d'ordre général

Créée: 4.4.2019

Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.